

# Le petit journal de la CFTC MAE

n° 38-octobre 2023

## CONGRES

Le 54ème congrès la CFTC se tiendra à Rennes du 14 au 17 novembre au Couvent des Jacobins<sup>1</sup>, Michel MOREAU, ancien PDT de la CFTC MAE et Sophie GARDEL (SG actuelle) se rendront à ce congrès ainsi que Christine KLICH en tant que trésorière de la CFTC FAE (Christine est également la trésorière de la CFTC MAE).

Ce congrès portera notamment sur :

- présentation du Rapport d'activité 2019-2023 par le Secrétaire général,
- situation financière / rapport du Commissaire aux comptes / vote du quitus,
- point sur les adhésions,
- présentation des candidatures au Conseil confédéral + vote de la Motion d'orientation et d'organisation,
- proclamation des résultats (Rapport d'activité et élection du Conseil confédéral).

Diverses interventions extérieures sont bien entendu prévues (qui pourront modifier ce programme) :

- représentation du Gouvernement,
- François Bayrou, Haut-commissaire au Plan,
- autres intervenants nationaux et internationaux.

Une soirée est organisée le mercredi par nos collègues bretons, qui seront semble-t-il près de 200 !

## DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)

Alors que deux personnes meurent encore chaque jour au travail en France, le ministère du travail a lancé lundi 25 septembre une campagne de communication sur la sécurité au travail. A cet égard, la CFTC rappelle l'importance du **DUERP**. Obligatoire, ce support vise à répertorier et évaluer les risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés d'une entreprise, mais aussi les agents de l'État dans l'exercice de leur activité professionnelle. Il permet aussi de déterminer les actions correctives à mener, dans l'optique d'améliorer la prévention de ces mêmes risques.

Lors de la dernière formation spécialisée (FS) du CSA<sup>2</sup> Ministériel du 5/10/23 il n'a pu être constaté encore une fois que bien des DUERP n'ont pas été rédigés dans nos établissements d'enseignements agricoles et, si ils le sont, ils ne sont pas appliqués,

<sup>1</sup> Situé au cœur de la ville de Rennes et construit au XIV<sup>e</sup> siècle, l'ancien couvent des Jacobins a été réhabilité pour être transformé en centre des congrès.

<sup>2</sup> Comité social d'administration, nouvelle instance depuis la réforme de la fonction de 2019.

## Formation aux risques à destination des agents (FS du CSA M du 5/10/23)

La formation en e-learning sera actualisée. Elle dure une demi journée et vise à sensibiliser tous les agents aux risques électrique, incendie, terroriste, etc. Elle est ouverte depuis la semaine du 25/09/23 et concerne tous les personnels de la vie scolaire. Les informations sont disponibles sur le site formco.gouv.fr. L'administration a constaté beaucoup d'inscriptions très rapidement. Des formations similaires vont bientôt être disponibles pour les enseignants et formateurs ainsi que pour les autres agents du MASA.

## HMI (heures d'information mensuelles ) concernant l'administration centrale (AC) : TRISTE CONSTAT

Bref retour sur les 2 HMI organisées en intersyndicale et à destination des agents de l' AC y compris le Secrétariat Général.

La participation n'a pas été négligeable du tout (jusqu' à 30 personnes en visio) et tous les agents qui se sont exprimés ont fait part globalement d'une grande lassitude, d'un trop plein, de non sens au travail, d'un management inexistant parfois ou trop pesant, d'heures de travail bien au-delà du temps légal journalier ou encore d'une absence de considération à la fois en termes de reconnaissance humaine mais aussi financière pour certains.

Le « turn over » est également un problème avec en corollaire le manque d'attractivité des postes qui ne permet pas de pallier les postes vacants; l'expertise technique est parfois même négligée au profit d'une réponse rapide pour satisfaire une demande du cabinet par exemple.

L'heure est donc à la morosité ; les agents n'ont plus de ressort !

La prochaine formation spécialisée (FS) attendue du CSA d' AC (le 12/10/23) sera l'occasion bien évidemment de revenir sur ce sujet,

## Une nouvelle réforme de la fonction publique en 2024

Stanislas Guérini a annoncé le 1er septembre une nouvelle réforme de la fonction publique pour la rendre « attractive » et « plus moderne ». Le texte, qui devrait être présenté en fin d'année, concernera l'accès, les carrières, le développement des mobilités. Il introduira également le sujet sensible de la reconnaissance et de la rémunération au mérite des agents. Des rencontres bilatérales avec les syndicats ont déjà eu lieu courant septembre.

Le ministre envisage aussi, que dès l'an prochain, les négociations annuelles sur les salaires (points d'indice, indemnités et action sociale) soient accompagnées de négociations pluriannuelles (probablement 3 ans) sur des éléments plus structurels, comme les grilles indiciaires.

**A bientôt ! L'équipe de la CFTC MAE**

